



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES (MAC) AGENT CYNOPHILE

60% PRATIQUE

40% THEORIQUE

Objectifs pédagogiques

Actualiser les compétences théoriques et pratiques nécessaires au maintien de l'emploi d'agent cynophile, pour répondre à l'obligation de l'arrêté du 27 Février 2017.

Pré-requis

Etre en possession d'un n° de carte professionnelle délivré par le CNAPS (décret 2009-137 du 09/02/2009).

Evaluation pédagogique (10 questions courtes).

Public concerné

Toute personne souhaitant continuer à exercer les fonctions d'agent cynophile.

Programme de formation

Exposé théorique

- 1ère partie : Geste élémentaire de premier secours (3 heures)
- 2ème partie : Cadre juridique d'intervention (7 heures)
- 3ème partie : Connaissance générale du chien (4 heures)
- 4ème partie : Prévention des risques terrorisme (10 heures 30)
- 5ème partie : Obéissance et sociabilité (1 heure)
- 6ème partie : Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes (1 heure)
- 7ème partie : Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense (1 heure)

Exercices pratiques

- 1ère partie : Geste élémentaire de premier secours (4 heures)
- 3ème partie : Compétences opérationnelles (4 heures)
- 4ème partie : Prévention des risques terrorisme (2 heures 30)
- 5ème partie : Obéissance et sociabilité (6 heures)
- 6ème partie : Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes (6 heures)
- 7ème partie : Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense (6 heures)

Autorisation administrative n° FOR-067-2023-03-08-20180646291 délivrée par la Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle Article L.612-14 du code de la sécurité intérieure dispose que « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient »

Supports de cours et matériels pédagogiques

Livret du cours Vidéo
Emetteurs-récepteurs, etc ...

Lieux de réalisation

Mulhouse – Colmar & Wittelsheim

Evaluation

Neant

Modalités

Néant

Organisation :

Effectif de mini. : 4 - maxi. : 10
55 heures : (-7 heures si Mac SST moins 24 mois / - 13 heures si formation risque terroriste).

Accessibilité :

Locaux non adaptés aux personnes en situation d'handicap.

Tarif :

Merci de nous demander un devis par mail à forces.GrandEst@orange.fr



Contrôle qualité assuré par



SURETE

Siège
15 rue d'Avignon
68200 MULHOUSE

SECURITE INCENDIE

06 38 73 29 57
forces.GrandEst@orange.fr

SECURISME

IBAN FR76 1470 7508 1433 1215 0891 668
N° SIREN 910 505 858
SARL au capital de 100 euros
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 68 03265 68 auprès du Préfet de Région Grand Est

BIC CCBPFRPMTZ
Code APE 8559 A
TVA non applicable 293 B CGI

PREVENTION

Une équipe au service de votre sécurité